

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 3 septembre 2014

Etaient présents les conseillers suivants : ALCARAZ Dominique, ARJO Sébastien, BLANC Mélanie, GAFFIÉ Hélène, GAILLARD Joëlle, LECLERC Sandrine, PONS Daniel, RAUFAST Emmanuelle, SIRGANT Hermine, SOUQUET Philippe et THABARET Daniel.

La séance est ouverte à 20h05.

1 – **Projet Educatif Territorial du R.P.I. (P.E.D.T.)**

– Le P.E.D.T. est lu et expliqué par M. Le Maire :

⑩ Financement de l'état au travers du fond d'amorçage versé à la commune pour un montant de 50 Euros / enfant scolarisé sur la Commune (de CASSAGNE) : cette somme est ensuite reversée au syndicat qui paie les intervenants.

⑩ Dans sa globalité, le financement se décompose comme suit :

□ Caisse d'Allocations Familiales – C.A.F. – (montant alloué en fonction de la présence des enfants),

□ Etat,

□ Collectivités (communes),

□ (Selon le besoin, les parents : non sollicités pour l'instant).

⑩ Ce projet est expérimenté sur cette première année scolaire, sachant qu'un bilan par trimestre est prévu.

⑩ Le P.E.D.T est conforme aux directives de la réforme dans le sens où les actions mises en place amènent les enfants à découvrir autre chose ; ce n'est pas une garderie.

⑩ Le fil conducteur est le Centre de Loisirs (l'A.P.E.A.I) car celui-ci « encadre » l'activité proposée.

⑩ Une activité différente est proposée sur chaque site du R.P.I. (CASSAGNE, MARSOULAS, MAZERES) en fonction de l'âge des enfants accueillis. Ces activités sont propres au R.P.I. : elles ont émergé du sondage effectué auprès des parents d'élèves.

⑩ Au niveau horaire et organisationnel, les activités périscolaires se dérouleront le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30 (horaire obligatoire si l'enfant est inscrit, il doit rester les trois heures). L'engagement sur les activités se fait au trimestre.

– M. Le Maire procède ensuite à la lecture et à l'explication du budget. Il revient notamment sur le financement de la C.A.F qui est aléatoire étant donné qu'il est fonction de la présence des enfants sur les activités.

– Enfin, le planning des activités est présenté. Celui-ci reprend ce qui a été précédemment exposé, à savoir, une activité par site et un roulement des activités par trimestre.

- Après avoir exposé le projet, M. Le Maire met celui-ci au vote du conseil : ***le Projet Educatif Territorial du R.P.I. (P.E.D.T.) est adopté à l'unanimité.***

La séance est levée à 22h00